



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°55/2020 du Conseil communautaire Séance du 9 juillet 2020

Date d'envoi de la convocation = 05 juillet 2020
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 70
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 6
Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Charles BASCLE, Jean-Yves CHAPELET, Sandrine ANGLEZAN, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Pascale BORDES, Michel CEGIELSKI, Anthony CELLIER Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Monique GRAZIANO-BAYLE, Corine MARTIN, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Alain POMMIER, Jean Christian REY, Justine ROUQUAIROL, Thierry VINCENT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Gilles DELALIEU, Ulric BELANGERE, Fred MALHER, José RIEU, Robert GAUTIER, Yves CAZORLA, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Florian REYROLLE, Muriel ROY-CROS, Julie MERCIER, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Didier BONNEAUD, Christine CLERC, Benjamin DESBRUN, Ghislaine DE VERDUZAN, Daniel MOUCHETANT, Catherine PECASTAING, Vincent ROUSSELOT, Marie-Chantal PIONNIER, Christine SALANÇON, Michel COULLOMB, Nathalie LACOUSSE, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, André LOPEZ, Jean ROCHE, Véronique HERBÉ, Sophie GUIGUE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Béatrice LOISON, Éric AJASSE.

Absents ayant donné procuration : Stéphane MAURIN à Bernard DUCROS, Patricia CHENEL à Yves CAZORLA, Manon CROUSIER à Patrick PANNETIER, Catherine CHANTRY à Didier BONNEAUD, Luc SCHRIVE à Vincent ROUSSELOT, Justine ROUQUAIROL à Jean Christian REY (en cours de séance / à partir de l'élection du 3eme vice-président).

Secrétaire de Séance : Monique GRAZIANO-BAYLE

Objet : Détermination du nombre de Vice-présidents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 selon lequel le nombre de vice-présidents ne peut excéder 20% de l'effectif du Conseil communautaire et est plafonné à 15,

Considérant la nécessité de déterminer par un vote le nombre de vice-président qui seront amenés à siéger au sein de l'assemblée délibérante de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien,

Le conseil communautaire décide, à la majorité (2 oppositions, 1 abstention) :

De fixer à 15 le nombre de vice-présidents au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 9 juillet 2020.

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le*

21 JUIL. 2020

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°56/2020 du Conseil communautaire Séance du 9 juillet 2020

Date d'envoi de la convocation = 05 juillet 2020
 Nombre de délégués en exercice : 75
 Nombre de délégués présents : 70
 (Dont 1 départ en donnant procuration en cours de séance)
 Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 6
 Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Charles BASCLE, Jean-Yves CHAPELET, Sandrine ANGLEZAN, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Pascale BORDES, Michel CEGIELSKI, Anthony CELLIER Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Monique GRAZIANO-BAYLE, Corine MARTIN, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Alain POMMIER, Jean Christian REY, Justine ROUQUAIROL, Thierry VINCENT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Gilles DELALIEU, Ulric BELANGERE, Fred MALHER, José RIEU, Robert GAUTIER, Yves CAZORLA, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Florian REYROLLE, Muriel ROY-CROS, Julie MERCIER, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Didier BONNEAUD, Christine CLERC, Benjamin DESBRUN, Ghislaine DE VERDUZAN, Daniel MOUCHETANT, Catherine PECASTAING, Vincent ROUSSELOT, Marie-Chantal PIONNIER, Christine SALANÇON, Michel COULLOMB, Nathalie LACOUSSE, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, André LOPEZ, Jean ROCHE, Véronique HERBÉ, Sophie GUIGUE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Béatrice LOISON, Éric AJASSE.

Absents ayant donné procuration : Stéphane MAURIN à Bernard DUCROS, Patricia CHENEL à Yves CAZORLA, Manon CROUSIER à Patrick PANNETIER, Catherine CHANTRY à Didier BONNEAUD, Luc SCHRIVE à Vincent ROUSSELOT, Justine ROUQUAIROL à Jean Christian REY (en cours de séance / à partir de l'élection du 3eme vice-président).

Secrétaire de Séance : Monique GRAZIANO-BAYLE

Objet : Délégations du Conseil communautaire au Président

En application de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité : (6 abstentions)

- de déléguer au Président les attributions limitativement énumérées ci-dessous :
 1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics communautaires ;
 2. Fixer, dans la limite maximale de 1.500 euros, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Communauté d'agglomération qui n'ont pas un caractère fiscal ;
 3. Procéder, dans la limite des sommes votées au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
 4. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
 5. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 6. Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 7. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
 8. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 9. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 € ;
 10. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
 11. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté d'agglomération à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
 12. Intenter au nom de la Communauté d'agglomération les actions en justice ou défendre la Communauté d'agglomération dans les actions intentées contre elle, dans tous les contentieux où elle sera concernée ;
 13. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 15.000 €.
 14. Réaliser les lignes de trésorerie dans la limite de 1.500.000 €.

Les décisions prises en application de cette délégation seront présentées en réunion du Conseil communautaire.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 9 juillet 2020.

Le Président
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

21 JUIL. 2020





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°57/2020 du Conseil communautaire Séance du 9 juillet 2020

Date d'envoi de la convocation = 05 juillet 2020

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 70

(Dont 1 départ en donnant procuration en cours de séance)

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 6

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Charles BASCLE, Jean-Yves CHAPELET, Sandrine ANGLEZAN, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Pascale BORDES, Michel CEGIELSKI, Anthony CELLIER Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Monique GRAZIANO-BAYLE, Corine MARTIN, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Alain POMMIER, Jean Christian REY, Justine ROUQUAIROL, Thierry VINCENT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Gilles DELALIEU, Ulric BELANGERE, Fred MALHER, José RIEU, Robert GAUTIER, Yves CAZORLA, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Florian REYROLLE, Muriel ROY-CROS, Julie MERCIER, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Didier BONNEAUD, Christine CLERC, Benjamin DESBRUN, Ghislaine DE VERDUZAN, Daniel MOUCHETANT, Catherine PECASTAING, Vincent ROUSSELOT, Marie-Chantal PIONNIER, Christine SALANÇON, Michel COULLOMB, Nathalie LACOUSSE, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, André LOPEZ, Jean ROCHE, Véronique HERBÉ, Sophie GUIGUE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Béatrice LOISON, Éric AJASSE.

Absents ayant donné procuration : Stéphane MAURIN à Bernard DUCROS, Patricia CHENEL à Yves CAZORLA, Manon CROUSIER à Patrick PANNETIER, Catherine CHANTRY à Didier BONNEAUD, Luc SCHRIVE à Vincent ROUSSELOT, Justine ROUQUAIROL à Jean Christian REY (en cours de séance / à partir de l'élection du 3eme vice-président).

Secrétaire de Séance : Monique GRAZIANO-BAYLE

Objet : Création de deux emplois de collaborateur de cabinet

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
Considérant le décret n° 87.1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales,
Vu la loi n°2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique,
Considérant que la strate de l'établissement public de coopération intercommunale,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité : (5 oppositions et 1 abstention)

- de créer deux emplois de collaborateurs de cabinet pour la durée du mandat dans les conditions fixées par l'article 110 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 précitée et par son décret d'application n° 87.1004 du 16 décembre 1987.
- les crédits nécessaires sont inscrits au compte n° 64131 du budget en cours.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 9 juillet 2020.

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le*

21 JUIL. 2020

Le Président
Jean Christian REY



DÉPARTEMENT : GARD

ARRONDISSEMENT
Nîmes

Effectif légal de l'EPCI 75
Nombre de membres
en exercice 75
Nombre de membres
Présent

Date de convocation 05/07/2020

DESIGNATION DE L'EPCI :

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Élection des
Bureau de

HR PREFECTURE
03 06 21 00 03 45 93 2 8 02 00 07 09 - DU ÉLECTION-DE
RESU LA 23/07/2020

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de juillet à 18 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Charles BASCLE, Aigüète	Jean-Yves CHAPELET, Bagnols-sur-Cèze	Sandrine ANGLEZAN, Bagnols-sur-Cèze	Christian BAUME, Bagnols-sur-Cèze
Philippe BERTHOMIEU, Bagnols-sur-Cèze	Pascal BORDES, Bagnols-sur-Cèze	Michel CEGIELSKI, Bagnols-sur-Cèze	Anthony CEBLIER, Bagnols-sur-Cèze
Maxime COUSTON, Bagnols-sur-Cèze	Michèle FOND-THURIAL, Bagnols-sur-Cèze	Monique GRAZIANO-BAYLE, Bagnols-sur-Cèze	Corine MARTIN, Bagnols-sur-Cèze
Christine MUCCIO, Bagnols-sur-Cèze	Jennifer OBID, Bagnols-sur-Cèze	Alain POMMIER, Bagnols-sur-Cèze	Jean Christian REY, Bagnols-sur-Cèze
Justine ROUQUAIROL, Bagnols-sur-Cèze	Thierry VINCENT, Bagnols-sur-Cèze	Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Carsan	Laurent Nadal, Cavillargues
Pascal PFIYRIERE, Chusclan	Sébastien BAYART, Codolet	Gilles DELALIEU, Cornillon	Ulric BELANGERE, Gaujac
Fred MALHER, Coudargues	José RIEU, Issirac	Robert GAUTIER, La Roque-sur-Cèze	Yves CAZORLA, Laudun-L'Ardoise
Patrick PANNETIER, Laudun-L'Ardoise	Philippe PECOUT, Laudun-L'Ardoise	Florian REYROLLE, Laudun-L'Ardoise	Muriel ROY-CROS, Laval-Saint-Roman
Julie MERCIER, Le Garn	Patrick PALISSE, Le Pin	Cédric CLEMENTE, Liras	Benoît TRICHOT, Montclus
Olivier ROBELET, Montfaucon	Bernard DUCROS, Orsan	Claire LAPBYRONIE, Pont-Saint-Esprit	Didier BONNEAUD, Pont-Saint-Esprit
Christine CLERC, Pont-Saint-Esprit	Benjamin DESBRUN, Pont-Saint-Esprit	Ghislaine DE-VERDUZAN, Pont-Saint-Esprit	Daniel MOUCHETANT, Pont-Saint-Esprit
Catherine PECASTAING, Pont-Saint-Esprit	Vincent ROUSSELOT	Marie-Chantal PIONNIER, Sébran	Christine SALANCON, Saint-Alexandre
Michel COULLOMB, Saint-André-de-Roquepertuis	Nathalie LACOUSSE, Saint-André-d'Olléargues	Nathalie FORGEROU, Saint-Christo-des-Rodières	Patricia GARNERO, Saint-Etienne-des-Sorts
Olivier JOUYE, Saint-Genès-de-Comolles	Raymond CHAPUY, Saint-Gervais	Claude SALAU, Saint-Julien-de-Peyrolas	Philippe GAMARD, Saint-Laurent-des-Arbres
Martine CŒUR, Saint-Laurent-des-Arbres	Guy AUBANEL, Saint-Laurent-de-Camols	Dominique ASTORI, Saint-Mazel-de-Carciet	Elian PETITJEAN, Saint-Michel-D'Euzet
Gérald MISSOUR, Saint-Nazaire	Christophe SERRÉ, Saint-Paulet-de-Caisson	André LOPEZ, Saint-Paul-les-Fonts	Jean RÔCHE, Saint-Pons-la-Calm
Véronique HERBE, Saint-Victor-la-Coste	Sophie GUIGUE, Salzac	Bernard JULIBR, Tavel	Alexandre PISSAS, Tresques
Béatrice LOISON, Vénéjan	Eric AJASSE, Verfeuil		

Absents¹ : 0

Procurations² 5

-Stéphane MAURIN (Cognaux) à Bernard DUCROS (ORSAN)
-Patricia CHENEL (Laudun-L'Ardoise) à Yves CAZORLA (Laudun-L'Ardoise)
-Manon CROUSIER (Laudun-L'Ardoise) à Patrick PANNETIER (Laudun-L'Ardoise)
-Catherine CHANTRY (Pont-Saint-Esprit) à Didier BONNEAUD (Pont-Saint-Esprit)
-Luc SCHRIVE (Pont-Saint-Esprit) à Vincent ROUSSELOT (Pont-Saint-Esprit)

1. Installation des membres de l'assemblée délibérante³

La séance a été ouverte sous la présidence de Jean Christian REY, Président Sortant, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Julie MERCIER a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du Président

A) Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des conseillers communautaires, a dénombré soixante-dix membres présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie⁴.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé, qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

B) Constitution du bureau de Vote

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs (au moins) :

- Madame Monique GRAZIANO-BAYLE

- Madame Julie MERCIER

C) Déroulement de chaque tour de scrutin

1 Ne devront figurer dans la liste des absents que les conseillers communautaires (les suppléants ne doivent pas être mentionnés)

2 Indiquer les noms et prénoms des élus concernés

3 Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection des membres du bureau a lieu en cours de mandat.

4 Majorité des membres en exercice.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPCL. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller communautaire l'a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller communautaire, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau de vote en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau de vote et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	75
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	73
f. Majorité absolue	37

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Fred MALHER	16	Seize
Jean Christian REY	57	Cinquante-sept

D) Proclamation de l'élection du Président

Jean Christian REY a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Élection des Vice-Présidents

Sous la présidence de Jean Christian REY élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que ces derniers sont élus selon les mêmes modalités que le Président (CE 3 Juin 2009 – Communauté d'agglomération du Drouais).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale (ou du syndicat mixte) est composé du président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par le conseil communautaire sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du conseil communautaire, soit 15 (quinze) Vice-Présidents, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents.

Toutefois, si l'application de la règle des 20 % conduit à fixer à moins de 4 le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à 4.

Le conseil communautaire peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des dispositions précitées, sans pouvoir toutefois excéder 30 % de son propre effectif et le nombre de 15.

Au vu de ces éléments, le Conseil communautaire a fixé à 15 (quinze) le nombre des Vice-présidents.

Élection du premier Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	75
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	5
d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)	6
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	64
f. Majorité absolue	33

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Claire LAPEYRONIE	64	Soixante-quatre

Proclamation de l'élection du premier Vice-Président

Claire LAPEYRONIE a été proclamée première Vice-Présidente et immédiatement installée.

AR PREFECTURE
 030-20004632-20200709-PV_ELECTION-DE
 Rspu. Le 23/07/2020

Élection du deuxième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 75
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 3
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) 10
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 62
- f. Majorité absolue 32

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christophe SERRE	62	Soixante-deux

Proclamation de l'élection du deuxième Vice-Président

Christophe SERRE a été proclamé deuxième Vice-Président et immédiatement installé.

Élection du troisième Vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 75
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 3
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) 10
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 62
- f. Majorité absolue 32

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Brigitte VANDEMEULEBROUCKE	62	Soixante-deux

Proclamation de l'élection du troisième Vice-Président

Brigitte VANDEMEULEBROUCKE a été proclamée troisième Vice-Présidente et immédiatement installée.

Élection du quatrième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 75
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 5
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) 10
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 60
- f. Majorité absolue 31

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sébastien BAYART	60	Soixante

Proclamation de l'élection du quatrième Vice-Président

Sébastien BAYART a été proclamé quatrième Vice-Président et immédiatement installé.

Élection du cinquième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	75
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	6
d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)	16
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	53
f. Majorité absolue	27

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Yves CAZORLA	53	Cinquante-trois

Proclamation de l'élection du cinquième Vice-Président

Yves CAZORLA a été proclamé cinquième Vice-Président et immédiatement installé.

Élection du sixième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	75
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	4
d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)	10
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	61
f. Majorité absolue	32

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guy AUBANEL	61	Soixante et un

Proclamation de l'élection du sixième Vice-Président

Guy AUBANEL a été proclamé sixième Vice-Président et immédiatement installé.

Élection du septième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	75
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	6
d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)	14
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	55
f. Majorité absolue	28

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Yves CHAPELET	55	Cinquante-cinq

Proclamation de l'élection du septième Vice-Président

Jean-Yves CHAPELET a été proclamé septième Vice-Président et immédiatement installé.

Élection du huitième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	75
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	6
d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)	12
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	57
f. Majorité absolue	29

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Olivier JOUVE	57	Cinquante-sept

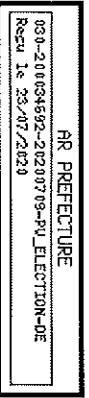
Proclamation de l'élection du huitième Vice-Président

Olivier JOUVE a été proclamé huitième Vice-Président et immédiatement installé.

Élection du neuvième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	75
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	3
d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)	10
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	62



INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bernard JULIER	62	Soixante-deux

Proclamation de l'élection du neuvième Vice-Président

Bernard JULIER a été proclamé neuvième Vice-Président et immédiatement installé.

Élection du dixième Vice-PrésidentRésultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	75
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	4
d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)	11
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	60
f. Majorité absolue	31

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Elian PETITJEAN	60	Soixante

Proclamation de l'élection du dixième Vice-Président

Elian PETITJEAN a été proclamé dixième Vice-Président et immédiatement installé.

Élection du onzième Vice-PrésidentRésultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	75
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	6
d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)	16
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	53
f. Majorité absolue	27

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gérald MISSOUR	53	Cinquante-trois

Proclamation de l'élection du onzième Vice-Président

Gérald MISSOUR a été proclamé onzième Vice-Président et immédiatement installé.

Élection du douzième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 75
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 5
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) 14
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 56
- f. Majorité absolue 27

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Benoît TRICHOT	56	Cinquante-six

Proclamation de l'élection du douzième Vice-Président

Benoît TRICHOT a été proclamé douzième Vice-Président et immédiatement installé.

Élection du treizième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 75
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 4
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) 16
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 55
- f. Majorité absolue 28

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michel COULLOMB	55	Cinquante-cinq

Proclamation de l'élection du treizième Vice-Président

Michel COULLOMB a été proclamé treizième Vice-Président et immédiatement installé.

Élection du quatorzième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 75
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 5
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) 16

a. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

54

f. Majorité absolue

28

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Olivier ROBELET	54	Cinquante-quatre

Proclamation de l'élection du quatorzième Vice-Président

Olivier ROBELET a été proclamé quatorzième Vice-Président et immédiatement installé.

Élection du quinzième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	75
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	6
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	10
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	59
f. Majorité absolue	30

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Laurent NADAL	59	Cinquante-Neuf

Proclamation de l'élection du quinzième Vice-Président

Laurent NADAL a été proclamé quinzième Vice-Président et immédiatement installé.

Closure du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 09 juillet, à 22 heures 30, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le conseiller communal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président,

J. REY

Le conseiller communal le plus âgé,

V. GRIZIANO-BAYLE

Le secrétaire,

J. PERCIOR



Les assesseurs,

[Signature]

[Signature]

AR PREFECTURE
030-200034692-20200709-PV_ELECTION-DE
Recu le 09/07/2020

Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes autres pièces annexées, au représentant de l'État.